

Zeitschrift: Protar
Herausgeber: Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes
Band: 2 (1935-1936)
Heft: 10

Artikel: La défense aérienne passive à Genève
Autor: Sandoz, L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-362490>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

meter starkes Linoleum, welches auf Holz befestigt ist, einwirkt, so entsteht eine ovale Ankohlfläche. Bei dieser wirken in zunehmendem Masse die verkohlten Linoleumteile isolierend gegen die Flamme. Nach fünf Minuten Einwirken und Fortnahme des Bunsenbrenners erlischt die eigene Flamme der angekohlten Stelle nach wenigen Sekunden. Das Holz darunter ist etwas erwärmt, aber noch nicht irgendwie angegriffen. Die angekohlte Linoleumstelle ist nur in einer kleinen Zone der grössten Wirkung des Bunsenbrenners so mitgenommen, dass man kleine Stückchen abklopfen kann, aber der untere Zusammenhalt einschliesslich der Jutenunterlage ist befriedigend.

Brennt nun Phosphor auf Holz ab, so wird dieses leicht angegriffen. Phosphorfeuer auf Linoleum hinterlässt nach dem Erlöschen Rückstände, die sich leicht abwischen lassen, ohne dass eine merkliche Einwirkung feststellbar ist.

Die beim Linoleum üblichen Klebemittel haben sich bei den Versuchen in keiner Weise als der Brandwirkung förderlich erwiesen, obwohl es sich hierbei um Harzkopal- und Sulfitablaugekitt handelt.

Bei Asphaltestrich rufen Brandbomben Verkohlungen an der Aufschlagstelle hervor. Hat der Asphaltestrich Linoleumbelag, so tritt trotz der hohen Temperatur, die von der Brandbombe entwickelt wird, nur ein örtliches Erweichen ein; weder Linoleum noch Estrich werden in Brand gesetzt. Auch Zement- und Gipsestriche mit Linoleumbelag werden nur an der Oberschicht unerheblich beeinflusst.

Es zeigt sich also, dass Linoleum auf Holz wie auf Estrich verschiedener Art hohe isolierende Schutzwirkungen gegen die Verbreitung von Schadenfeuern wie von Brandbomben ausübt.

Ing. G.

La défense aérienne passive à Genève

Nous avons le plaisir, aujourd'hui, de dire ici quelques mots de l'excellent travail qui a été fourni en un temps très court dans notre ville, avec le plus parfait esprit de bienveillante collaboration, de la part de ceux qui ont à cœur de voir Genève prête à résister victorieusement et... passivement à toute attaque aérochimique. Il reste, certes, encore beaucoup à faire pour satisfaire aux nombreuses exigences de la défense passive. Mais la délégation du Conseil fédéral et la Commission cantonale arriveront à leurs fins, car tout ce qui peut être utile ne sera pas négligé, comme nous le verrons d'ailleurs tout à l'heure.

Un programme de travail chargé.

Devant la carence du présent Conseil d'Etat en ce qui concerne l'organisation de la défense passive de notre ville, une délégation du Conseil fédéral comprenant trois membres, a été nommée pour le canton de Genève, avec des attributions bien définies. Cette délégation devait prendre en lieu et place du Conseil d'Etat toutes les mesures prescrites par les ordonnances fédérales en matière de défense aérienne passive. Cette commission présidée par M. le colonel P.-E. Martin et comprenant en outre M. le conseiller administratif Henri Schœnau et M. le major W. Keller, commandant du corps des sapeurs-pompiers, a établi sa chancellerie au Département militaire et s'est adjoint comme secrétaire, M. Rossire, secrétaire dudit département. La commission en question s'est immédiatement mise au travail avec ardeur, en procédant tout d'abord à la complète reconstitution de la Commission cantonale, à la création de son bureau et de ses dix sous-commissions. Il est bien

entendu que la Commission cantonale, présidée par M. le major Keller, et les différentes sous-commissions, ont tenu constamment un journal de leurs travaux; tous ceux-ci et les délibérations de l'organisme cantonal conservent, cela va de soi, un caractère confidentiel, afin de ne pas répandre parmi le public des informations prématurées ou erronées.

Au début de l'an 1936, le Bureau cantonal se trouvait devant un terrain absolument vierge qu'il fallut défricher conformément à l'ordonnance fédérale du 20 janvier 1935 et aux règles pour les communes. Le 15 février 1936 déjà, le matériel de D. A. P. était livré à M. Henri Benoît, président de la sous-commission du matériel.

La préparation du plan général de défense passive ne put s'effectuer que grâce à une parfaite répartition du travail que chacun effectua avec une très grande conscience. Tout d'abord, le bureau de la commission s'est mis en devoir de diriger tout le travail de l'organisme, en préparant avec beaucoup de soin les délibérations de la commission plénière et en coordonnant admirablement le travail des différentes sous-commissions.

Les sous-commissions.

M. Gustave Bernard, chimiste, a eu tout d'abord la délicate mission de procéder au recrutement et à l'instruction du personnel, ce qui n'alla pas tout seul, comme bien l'on pense. En effet, dans une cité, il n'est pas très aisé de choisir avec beaucoup de soin les éléments spécialement indiqués pour effectuer la tâche qu'ils sont le plus aptes à remplir. Ce recrutement fut facilité par les différentes autres sous-commissions et fut suivi de l'instruc-

tion pratique du personnel. Cette dernière a fort bien réussi puisque, dernièrement, le 23 mai, M. Norbert Bosset, conseiller aux Etats, constata avec satisfaction l'excellente préparation des 622 personnes constituant l'organisme de la D. A. P.

M. le lieutenant-colonel André Aubert, président de la Commission de défense aérienne, a, pour sa part, préparé le plan de défense de l'agglomération genevoise. La ville a été divisée en différents secteurs possédant chacun un département d'observation, de repérage et de liaison, etc., ceci selon les règles appliquées pour les communes.

La sous-commission du matériel a eu pour mission de préparer les commandes de masques à gaz et d'assurer leur conservation dans les locaux fournis par les différents secteurs envisagés, en conformité à la décision du Département militaire fédéral, du 10 septembre 1935. La sous-commission de police (président M. E. Corboz) a préparé le service de police tandis que la sous-commission du feu s'est donné pour tâche la préparation du service très important des sapeurs-pompiers. La sous-commission du service de santé est présidée par M. le Dr Mégevand; celle de désinfection à la destinée de laquelle préside M. le Dr Ballavoine, s'est efforcée avec un zèle des plus louables, de mettre au point la détection de tous les corps agressifs connus jusqu'ici et d'assurer en outre la désinfection des locaux, rues et places publiques souillées.

Une sous-commission, qui est à notre avis d'une importance considérable, est la sous-commission technique qui a été prise en mains par M. E. Lacroix, ingénieur au Département des travaux publics. Sa mission est particulièrement délicate parce qu'il s'agit de préparer tous nos services techniques de la défense aérienne et en particulier d'assurer la création de postes de secours, d'abris publics et privés, etc.

Ces créations d'abris revêtent un caractère d'indiscutable nécessité à l'heure actuelle, étant donné l'exiguïté de notre territoire qui proscrit une évacuation massive globale telle que la veut l'autorité française. Cependant il faut faire à ce sujet quelques réserves. Nous en reparlerons.

C'est M. John Michel qui a établi la liste des établissements publics et privés pour lesquels il faut prévoir une défense aérienne très spéciale. Et pour terminer, la sous-commission de propagande constituée par la section genevoise de l'A.S.D.A.P., qui, déjà, de par son initiative propre a aidé à la diffusion des notions relatives à la défense passive par des conférences, articles, etc., pourra agir encore plus intensément sur l'opinion publique, pour autant qu'on lui facilitera la tâche d'instruire la population. Un office de documentation qu'elle a l'intention de mettre sur pied, lui permettra de s'affirmer davantage encore.

Conditions locales.

L'agglomération urbaine genevoise qui entre seule en considération au point de vue de la défense passive, a été divisée en cinq secteurs importants. Dans chacune des subdivisions ainsi établies, le personnel nécessaire à la D. A. P. a été recruté ainsi que l'indique le tableau suivant:

	Localités					Totaux
	Ville de Genève	Carouge	Lancy	Les 3 Cônes	Vernier	
Habitants	125'000	8400	5000	7130	3200	148'730
Direction	12	2	1	3	1	19
Liaison	15	3	2	3	1	24
Alerte	15	3	2	3	1	24
Postes d'observation	8	2	1	3	1	15
Police	68	11	7	10	4	100
Sapeurs-pompiers	150	24	14	21	9	218
Samaritains	75	12	7	11	5	110
Désinfecteurs	22	4	3	4	2	35
Service technique	12	2	1	3	1	19
	Total général hommes					564

Ce nombre a été quelque peu modifié ultérieurement puisque 622 personnes au total ont été instruites.

Ce qui a été fait et ce qui reste à faire.

L'organisation locale vient de franchir une première étape sans grandes difficultés apparentes. M. le major Keller que nous avons eu l'avantage de joindre l'autre jour, nous a signalé que durant cette période de travail préliminaire, des effectifs spécialisés ont été formés, conformément aux ordonnances fédérales, pour assurer la défense de toute l'agglomération urbaine genevoise. En dernier ressort, les effectifs se répartissent de la façon suivante:

Direction	26 personnes
Service d'observation, d'alerte et de liaison	79 »
Service de police	98 »
» des sapeurs-pompiers	216 »
» de santé	71 »
» de désinfection et	
» technique	132 »
	Total 622 »

Nous voyons à la lecture de ces quelques chiffres que le total du personnel, composé de personnes qui ne sont pas mobilisables dans le service armé, s'élève à 622 personnes. A titre d'indication générale, on peut dire que le personnel du service de santé n'a pu être recruté uniquement parmi les médecins, les infirmiers et les samaritains, mais aussi parmi les gardes et les dames de la Croix-Rouge.

En huit séances l'instruction préparatoire de tout ce personnel a eu lieu. Nous avons assisté à quelques-unes de ces périodes d'instruction au cours desquelles les membres des différents services se sont habitués à porter le masque et ont été

instruits chacun dans leur spécialité respective. Il va de soi que cette première mise au point sera suivie d'expériences ultérieures qui permettront au personnel et à ses chefs de se perfectionner. Le canton de Genève possède donc, à l'heure actuelle, un corps de sauveteurs spécialement pourvus de matériel moderne. Il peut être intéressant de signaler que tout le personnel incorporé n'a point reçu de solde durant les différents exercices auxquels il a dû assister.

Le 23 mai dernier, la Commission cantonale genevoise a institué un véritable exercice de mise en place de l'organisme de D. A. P.

Et, dans les secteurs que nous avons signalés plus haut, il a été établi pour chacun des postes locaux de direction, d'alerte, etc. Chacun des services, placés sous la direction des chefs de secteurs, a pu se perfectionner, au cours de cette journée bien remplie, dans la lutte contre les bombes aériennes, la désinfection, le déblaiement, le port du masque, etc.

Cette même journée, M. le conseiller aux Etats Norbert Bosset et l'ingénieur Koenig, directeur du

Bureau fédéral de D. A. P., ont inspecté l'organisme local et se sont félicités des excellents résultats obtenus.

Cependant, loin de s'arrêter dans une trompeuse quiétude, la délégation du Conseil fédéral va continuer avec une ardeur renouvelée son travail et va s'appliquer à perfectionner les mesures d'alerte et de mobilisation, afin d'assurer la protection générale de la population genevoise qui, sans trop s'en douter, est l'objet de la sollicitude des autorités.

Nous tenons à relever expressément le fait que la délégation du Conseil fédéral attribue une grosse importance à la vulgarisation des méthodes de D. A. P. par tous les moyens appropriés, au sein du grand public.

Notre opinion personnelle n'a jamais varié à ce sujet, attendu que l'instruction rationnelle de la population est une nécessité inéluctable, ne serait-ce que pour justifier devant le peuple les dépenses faites par les autorités compétentes, en vue d'assurer la sécurité des populations à l'heure du danger.

L. M. Sandoz.

Sektionsnachrichten

Luftschutzverband Bern-Stadt und Umgebung.

Die Pressestelle des Luftschutzverbandes Bern-Stadt und Umgebung teilt mit: Kurz nach der Gründung der lokalen Sektion am 13. Dezember 1935 unter dem Vorsitz von Oberstleutnant Dr. Sulser, Präsident des Kantonalbernischen Luftschutzverbandes, beschäftigte sich die städtische Luftschutzorganisation mit der Rekrutierung der Luftschutztruppen. Um keine Missverständnisse aufkommen zu lassen und keine Verwirrung hervorzurufen, enthielt sich der Verband jeder öffentlichen Propaganda, um sich vorläufig ganz internen Vorbereitungsarbeiten zu widmen. Erst am 4. März 1936 trat dann der Luftschutzverband Bern-Stadt und Umgebung zum erstenmal an die Öffentlichkeit, und zwar mit der Vorführung des offiziellen Luftschutzfilms, wobei Herr Ing. chem. Ruffy das einleitende Referat hielt.

Als die 1. Etappe in der Rekrutierung der Luftschutztruppen erreicht war, suchte der Verband in enger Zusammenarbeit mit den Behörden und der Offiziersgesellschaft den Gedanken des passiven Luftschutzes populär zu machen. Die Aktion fiel auf fruchtbaren Boden. Zahlreiche Vereine und Verbände erklärten sich damit einverstanden, dass in ihrem Schosse Aufklärungsvorträge gehalten wurden. Das lange Verzeichnis dieser Veranstaltungen ist wohl der beste Beweis für die eifrige und zielbewusste Arbeit, die der Luftschutzverband Bern-Stadt und Umgebung unter dem Vorsitz des unermüdbaren Präsidenten Dr. O. Wanger bereits geleistet hat.

Am 23. April sprach in der Sektion Bern der Schweizerischen gemeinnützigen Frauenvereine Ober-

leutnant Bösiger, am 29. April hielt Oberstleutnant Dr. Vegezzi im Touringclub einen Vortrag, am 8. Mai sprach Dr. Wanger in den vereinigten Schützengesellschaften der Stadt Bern, am 15. Mai Sanitätsmajor Dr. Raaflaub in der Samaritervereinigung der Stadt Bern. Am 18. Mai fanden sogar drei Vorträge statt: Dr. Wanger in der Vereinigung der Militärvereine der Stadt Bern, Oberstleutnant Dr. Vegezzi in der Bürgerpartei, und Oberleutnant Bösiger noch einmal im Gemeinnützigen Frauenverein. Am 23. Mai sprach Dr. Zulliger im Allgemeinen Turnerverband und am 8. Juni die Herren Oberstleutnant Buess und Dr. Wanger im Kreisgesangsverband Bern-Stadt. Aber nicht nur in der Stadt, auch in der Umgebung wirkte der Verband durch aufklärende Vorträge. So sprachen am 11. Mai Herr Ruffy in Wabern, am 25. Mai Dr. Wanger in Nidau, am 4. Juni Dr. Beck in Rubigen, am 24. Juni Dr. Wanger in Belp, am 25. Juni Major Berger in Oberdiessbach, am 26. Juni Dr. Wanger in Münsingen, am 27. Juni Major Berger in Worb, am 2. Juli Oblt. Bösiger in Riggisberg und am 15. Juli Dr. Beck in Wattenwil. Allen den Herren Referenten, die sich uneigennützig in den Dienst der Sache stellten, gebührt wärmster Dank.

Die Werbearbeit blieb aber nicht bei diesen aufklärenden Vorträgen stehen. Der Werbung von Neumitgliedern gehörte ein nicht geringeres Interesse. Vom hohen Bundesrat erhielt der Verband die Erlaubnis, beim Bundespersonal Anmeldebogen zirkulieren zu lassen. Ferner wurde jeder Vortrag dazu benützt, Interessenten Gelegenheit zu geben, sich als Neumitglieder anzumelden. So ist denn die Mitgliederzahl im ersten Halbjahr 1936 von nicht einmal 100 auf über